



Issy-les-Moulineaux, le 11 février 2019

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2018 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 11 février 2019 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <http://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/relations-investisseurs/informations-reglemtentes/> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).